



Place Ch	arles de Gaulle
94440 M	arolles-en-Brie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Val-de-Marne (DSDEN), pour la mise à disposition d'intervenants extérieurs professionnels - Multisports

Conseillers en exercice: 27

Délibération n° 0041/2023

Présents: 20

Pouvoirs: 07

Absents: 00

Votants: 27

L'an deux mil vingt-trois, le 22 juin à 19h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 juin 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents: Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Arnaud DESSAINT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Roland TIBI, François ELIE, Caroline DELISSE, Mehdi BELLOUTH, Samantha CRISIAS, Noémie ARNOFFI, Bernard KAMMERER, Carine CHARLES, Benjamin GAUDON, Joël VILLAÇA, Jean-Charles JOULAIN, Claude DUROUX, Thierry EVAIN, Djamel MELLOUK conseillers municipaux.

Absents représentés: Alain BOUKRIS représenté par Alphonse BOYE, Pauline BISQUERT représentée par Vanessa HANNI, Jean-Pierre VANHAVERE représenté par François ELIE, Dominique HUMEZ représentée par Anne FERREIRA, Grégory NGUYEN représenté par Jean-Luc DESPREZ, Stéphanie COUCHOUX représentée par Céline MONASSA, Mathias ALONSO représenté par Mehdi BELLOUTH.

Absents: /

Madame Vanessa HANNI a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse, réunie le 9 juin 2023 ;

Considérant que la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Val de Marne propose la signature d'une convention pour la mise à disposition d'intervenants extérieurs professionnels agréés par une structure partenaire pour l'année scolaire 2023-2024 ;

Considérant que la commune de Marolles-en-Brie souhaite poursuivre ce partenariat dans l'intérêt des , élèves fréquentant les écoles « La Forêt » et « Des Buissons », de la grande section de maternelle au CM2

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ARTICLE 1: APPROUVE la convention relative à l'organisation de cycles sportifs avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Val-de-Marne (DSDEN), ci-annexée.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes afférents.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 22 juin 2023

Vanessa HANNI

Secrétaire de séance

Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.